

**2012/4736 - Contrat de licence de la marque Cap Canal à la SAEM Lyon TV Câble** (Direction de l'Education) (BMO du 03/09/2012, p. 2085)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

**M. FOURNEL Yves**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion du dépôt du nouveau logo de Cap Canal à l'Institut National de la Propriété Industrielle, le groupe Canal + a attaqué devant la grande concurrence qu'il craignait de cette chaîne le dépôt de ce logo et ce rapport consiste simplement à inclure dans la convention entre la Ville et la chaîne l'utilisation de l'ancien logo de façon à pouvoir continuer à fonctionner tout en respectant les préconisations de l'INPI, l'ancien logo n'étant pas attaqué.

Voilà le seul objet de ce rapport qui a obtenu l'avis favorable de la Commission.

**Mme de LAVERNEE Inès** : Monsieur le Maire, chers Collègues, je suis très heureuse d'avoir l'occasion d'intervenir de nouveau sur Cap Canal.

Par cette délibération, vous nous demandez d'approuver le contrat de licence de la marque Cap Canal, qui permettra à la SEM Lyon TV Câble d'utiliser la marque originelle de la chaîne qui avait été enregistrée en 1991.

En mai 2011, vous aviez procédé à un nouveau dépôt de la marque à l'occasion du changement de logo. Ce nouveau dépôt avait malheureusement réveillé les ardeurs du groupe Canal + qui a donc engagé une procédure à notre encontre. Pas de chance !

Pour l'instant, l'INPI a tranché en faveur de Canal + et l'affaire est désormais devant les tribunaux. Et au vu des différents marchés passés, l'addition s'élève à 36.000 euros de frais de justice : 21.000 € pour les frais d'avocat et 15.000 € de frais d'huissier. Cela fait longtemps que nous proclamons que Cap Canal coûte cher, cela n'a pas vraiment changé !

Enfin, en commission, vous nous avez parlé, Monsieur l'Adjoint, des partenariats de votre chaîne. Depuis vos annonces d'octobre 2011 lors du rapport annuel aux collectivités de la SEM, la situation n'a guère évolué : les partenariats avec la MGEN et le Conseil général du Nord devraient enfin aboutir, quant à celui avec la Communauté urbaine de Rennes, nous n'en entendons plus parler, et celui des Editions Fleurus est encore une hypothèse.

Clairement, je n'ai pas le sentiment que nous prenions la voie du développement tant annoncée. Ce qui m'inquiète le plus est que, comme je vous l'avais fait remarquer il y a un an, le contrat signé avec l'ENS comporte de nombreuses clauses de révision de la participation financière de la ville au budget de cette chaîne.

D'autre part, pouvez-vous me dire où en est l'entrée de l'ENS dans le capital de Lyon TV Câble, car à ce jour, cette entrée, entérinée par le Conseil d'administration, a été ajournée sine die ?

Pour conclure, nous voulons savoir où en est votre danseuse ? Devrons-nous remettre la main au portefeuille ? Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Divers Droite a voté contre et le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés s'est abstenu.)

(Adopté.)